

Reprise des cours en club

Dojo Franc-Comtois



Décret gouvernemental - Rentrée des clubs – Activés sports de combats :

- L'ouverture des Dojos est confirmée.
- Les vestiaires seront ouverts.
- Les douches seront autorisées.
- Les déplacements vers les vestiaires doivent se faire en portant le masque.
- Le port du masque est obligatoire dans les vestiaires, sauf dans les douches.
- Si le tatami est à proximité du vestiaire (moins de 3 m), le port du masque n'est pas obligatoire entre le vestiaire et le tatami.
- Si le tatami est éloigné, le port du masque est obligatoire.
- Sur le tatami les pratiquants n'ont pas l'obligation de porter le masque.
- Le port du masque est en revanche obligatoire pour les encadrants.
- Parents et accompagnants peuvent entrer dans la salle à la condition de porter un masque et de respecter les mesures de distanciation physique.
- Les activités sportives extérieures et intérieures encadrées par le club peuvent être pratiquées à plus de 10 sans autorisation préfectorale.

Ces informations sont applicables en date du 24 août 2020. Elles peuvent toutefois être susceptibles d'être modifiées en cours de saison selon les préconisations gouvernementales.

Préconisations sanitaires à prendre avant de se rendre au dojo

Préconisations spécifiques aux 3 fédérations :

Je prends



avec



- Avoir un bon état de santé général
- Se doucher et avoir les cheveux lavés
- S'assurer que sa tenue de pratique (kimono) ait bien été lavée
- Avoir les mains propres et les ongles correctement coupés
- Être allé aux toilettes
- Prendre un sac (de moyen ou grand volume) à l'intérieur duquel doivent figurer sa tenue de pratique, des mouchoirs jetables non utilisés, sa lotion hydro-alcoolique, ses « zoori » ou chaussons, sa bouteille d'eau.



Préconisations sanitaires spécifiques à respecter dans le Dojo et durant la séance :

En plus des préconisations ministérielles et fédérales, le Dojo Franc-Comtois a investi dans du matériel professionnel pour atteindre une désinfection la plus optimale possible et ainsi garantir à tous ses adhérents une pratique dans les meilleures conditions sanitaires.

Investissements et dispositions sanitaires spécifiques du Dojo Franc-Comtois :



- Mise à disposition de gel hydro-alcoolique à l'entrée du Dojo (pour les pratiquants ayant oublié leur gel ou leur spray hydro alcoolique).
- Achat d'un thermomètre frontal pour chacune des 3 disciplines, pour prise systématique de la température de tous les pratiquants à leur arrivée.
Si la température est supérieure à 38°C le pratiquant ne sera pas accepté au sein du Dojo FC.
- Achat d'un **nébuliseur professionnel** afin de désinfecter les tatamis, les vestiaires, les douches et les toilettes en quelques minutes et **cela plusieurs fois par jour.**
- Achat d'un désinfectant naturel fongicide, bactéricide, sporicide et virucide (Norme européenne virucide EN 14476), spécifique au nébuliseur.

Préconisations ministérielles et fédérales :

- Se laver les mains à l'entrée du dojo (gel ou spray hydro-alcoolique).
- Porter obligatoirement le masque en dehors des temps d'activité physique.
- Respecter les gestes barrières Covid-19 : tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser des mouchoirs à usage unique, se saluer sans se serrer la main (salut à la japonaise ☺☺), se laver régulièrement les mains, proscrire tout échange de matériel personnel : habits, kimonos, gourdes...
- Suivre les parcours de circulation organisés par le club (marquage au sol, ruban de signalisation...) afin de limiter au maximum les croisements entre les personnes, et les points de rassemblement.
- Quand l'utilisation des vestiaires collectifs est rendue possible par les responsables des installations, respecter la distanciation d'un mètre entre chaque individu et le port du masque en dehors des douches, avec nettoyage et aération réguliers des locaux.
- A chaque entrée sur le tatami, enlever son masque, le ranger avec ses autres effets personnels dans son sac, se laver les mains et les pieds à l'aide de gel ou de spray hydro alcoolique.
- A chaque sortie du tatami, remettre son masque, se laver les mains et les pieds à l'aide de gel ou de spray hydro alcoolique.
- Le salut : s'effectue de façon traditionnelle mais avec une distanciation physique d'au moins un mètre entre les pratiquants (en ligne ou en quinconce).
- Déroulement de la séance de manière classique.
- Le professeur est invité à proposer les adaptations pédagogiques spécifiques à la situation de vigilance. Il est notamment attentif aux périodes d'inactivité et évite les regroupements et discussions des pratiquants autour du tapis.
- Tenue obligatoire d'un registre des personnes présentes dans le dojo
- **Une vigilance particulière est apportée à l'aération et à la désinfection quotidienne du Dojo et des espaces de pratique. (cf fiches conseils fédérales spécifiques).**

Préconisations sanitaires à prendre en arrivant à son domicile

- Mettre sa tenue de pratique au lave-linge (kimono, ...)
- Désinfecter ses chaussures de sport.
- Laver sa gourde et réapprovisionner son kit sanitaire (gel ou spray hydro alcoolique, mouchoirs, masque)



Cadre pour les mineurs

Je soussigné(e), Mme /M, parent et/ou tuteur légal

Né le : à

Demeurant :

Déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du protocole sanitaire du Dojo Franc-Comtois et accepte la mise en application de ses préconisations sanitaires concernant l'enfant :

NOM :, Prénom.....

Protocole à télécharger sur : <https://www.dojo-franc-comtois.com/> *(se rendre dans l'onglet inscription en haut à droite)*

Signature en qualité de Fait à Le.....

Cadre pour les majeurs

Je soussigné(e), Mme /M

Né le : à

Demeurant :

Déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du protocole sanitaire du Dojo Franc-Comtois et accepte la mise en application de ses préconisations sanitaires

Protocole à télécharger sur : <https://www.dojo-franc-comtois.com/> *(se rendre dans l'onglet inscription en haut à droite)*

Signature Fait à Le.....